



AVIS PUBLIC

SÉANCE PUBLIQUE DE CONSULTATION **RÈGLEMENT NUMÉRO 1005-040**

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 1005 **Révision de certains travaux assujettis aux PIIA**

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, greffier de la Ville de Terrebonne, que le conseil a adopté par résolution, lors de la séance tenue le 12 mars 2018, le projet de règlement numéro 1005-040 modifiant le règlement sur les PIIA numéro 1005 de la Ville de Terrebonne.

QU'une assemblée publique de consultation sur ledit projet se tiendra le **MERCREDI 28 MARS 2018 À 19 H**, à l'édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre, Ville de Terrebonne.

Au cours de cette assemblée, M. Réal Leclerc, conseiller municipal, expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et il entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer.

QUE l'objet du projet de règlement 1005-040 consiste à réviser certains travaux assujettis au règlement de PIIA, à savoir :

- Abroger des dispositions applicables à la construction d'une habitation unifamiliale (classe A) et d'une maison mobile (classe I) ;
- Modifier des travaux ou ouvrages applicables au secteur « Les Jardins d'Angora » ;
- Modifier des dispositions applicables au secteur de la Croisée urbaine ;
- Abroger des dispositions applicables à la construction d'un deuxième plancher sur un bâtiment existant ;
- Retirer des dispositions applicables aux remises annexées à un bâtiment principal ;
- Prévoir des documents supplémentaires exigibles lors du dépôt de la demande de PIIA.

Le projet de règlement numéro 1005-040 ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de règlement numéro 1005-040 est disponible pour consultation au bureau du greffier au 775, rue Saint-Jean-Baptiste, à Terrebonne, durant les heures normales d'ouverture des bureaux.

Le présent avis est également disponible sur le site internet de la Ville de Terrebonne sous la rubrique « Avis légaux ».

Donné à Terrebonne, ce 21^e jour du mois de mars 2018.

Le greffier,

Denis Bouffard, avocat
